

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 18 décembre 2023**

**Délibération N° 18/12/2023 24**

**PRISE EN CHARGE DE LA LOCATION DE LA SALLE D'ATHIES  
POUR LE COMPTE DE L'ETOILE SPORTIVE**

=====  
L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 12 décembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Nicolas KUSMIEREK, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER**

**Étaient absents excusés :**

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON  
Mme Lise-Marie MARTEL qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY  
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe CAMBIER  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Aurélie LITTAYE  
M. Jean-Fabrice PINGUIN qui a donné procuration à Mme Angélique DELMEIREN  
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Christophe LOURME

**Était absent :**

M. Serge BRUNEAU

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Dans le cadre de la politique de soutien aux associations, je vous propose, au nom du Bureau Municipal, de prendre en charge la location de la salle d'Athies pour le compte de l'Etoile Sportive pour un montant de 700 euros.

La dépense sera imputée à l'article 65748 du BP 2023. »

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 062-216207530-20231218-D\_2023\_1218\_24-DE



**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 19 décembre 2023  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

